

Zeitschrift: Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse
Herausgeber: Aînés
Band: 20 (1990)
Heft: 6

Rubrik: Les bons tuyaux de la police : la rumeur

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

JEAN-P. CRETENAND

LES BONS TUYAUX DE LA POLICE

Partie on ne sait d'où, la voici répercutée de bouche à oreille avec tous les sous-entendus de circonstance...

– Ah! vous ne saviez pas? Chacun d'entre nous a été un jour confronté à quelque nouvelle sensationnelle qu'on a cru bon de répandre plus loin. Sachez seulement que tout un chacun peut en être la victime ou le complice involontaire. En collectionnant les vignettes de telle marque de cigarettes vous pouvez offrir gratuitement un fauteuil à un handicapé ou un chien à un aveugle...

– Ah! comment vous ne saviez pas? Telle grande actrice du cinéma souffre de telle maladie...

On a même vu des rédactions de journaux réputés sérieux diffuser, in extremis, la nouvelle de la mort de M. Ixe sans avoir pris la peine – loi d'airain du journalisme – d'en vérifier l'exactitude à deux sources différentes. Nuire à autrui par l'intermédiaire de la rumeur est probablement l'un des procédés de dénigrement les plus anciennement utilisés. Et dans ce registre, les grandes firmes qui doivent appuyer leurs ventes par le biais de la publicité sont quelquefois dans le collimateur des mal-disants...

La rumeur?



«Elle court elle court la rumeur...»

Pour illustrer notre propos il n'est que de citer «la rumeur d'Orléans» faisant état de la soi-disant disparition de jeunes femmes dans les cabines d'es-sayage de certaines boutiques de la ville.

Comment naissent les rumeurs?

Il est extrêmement difficile de remonter à leur source car, la plupart du temps, elles naissent spontanément. Quelquefois, on peut en déceler l'origine dans un tract ou une vague feuille polycopiée qui vous met en garde contre telle manifestation insidieuse de produits qui pourraient attenter à votre bien-être, à votre santé.

Méfiance, méfiance...

Un spécialiste français du problème de la rumeur,

Jean-Noël Kapferer* dicte trois conditions pour qu'une rumeur puisse faire son bonhomme de chemin. En premier lieu, elle doit correspondre à des espoirs ou à des craintes dans la population. De plus, elle doit être imprévue et avoir des conséquences immédiates et importantes. Il faut donc savoir être méfiant devant toute information surprenante qui nous parvient. Par ailleurs, il convient de rester ouvert à l'éventualité d'un possible démenti ultérieur. Mais voilà, l'être humain a du mal à revenir sur des affirmations auxquelles il croyait dur comme fer et qu'il s'est fait fort de véhiculer lui-même plus loin.

«Le problème de la source est finalement peu important, dit Jean-Noël Kapferer. Ce qu'il faut expliquer dans la genèse d'un processus de rumeur, c'est l'adhésion, la mobilisa-

tion du groupe. Même s'il existe un locuteur initial, ce qui fonde la rumeur, ce sont les autres personnes, celles qui, ayant entendu, en reparlent».

Nous pouvons citer un exemple récent en Normandie. On a mobilisé des groupements de parents pour mettre en garde les écoliers contre les tatouages représentant des personnages de bandes dessinées tels que Mickey, Batman ou Superman, soit-disant imbibés de LSD... Les autorités policières on pu rapidement opposer un formel démenti à ces affirmations de la plus haute fantaisie!

Apprenez donc à douter un tant soit peu des bruits si énormes qui ne manqueront pas de se dégonfler telles des baudruches. Pour les personnes que cela intéresse, sachez qu'il existe en France une «Fondation pour l'étude et l'information sur les rumeurs», 15, quai de Dion-Bouton, 92806 Puteaux Cedex. Cet organisme recense toute information nouvelle pouvant être mise en doute.

J. P. C.

Chargé de prévention
Police cant. vaudoise

*Lecture recommandée: Rumeurs, le plus vieux média du monde, Editions du Seuil 1987. Ce même ouvrage vient de sortir de presse, dans la collection de poche «Points Actuels» sous le N° A92, augmenté d'une posface faisant le point sur les dernières recherches, les rumeurs les plus récentes et les légendes contemporaines (le cas Adjani, la mygale des yuccas, le doberman justicier, etc.)

Rectificatif: Restons dans les sept mille!

Une erreur typographique s'est glissée dans la chronique «Les Bons Tuyaux de la Police». En première colonne, il fallait lire 7468 pour l'année 1988 en lieu et place de 8468.